

**Bureau du 5 mai 2003**

**Décision n° B-2003-1253**

commune (s) : Vénissieux

objet : **Cession, à l'association Emmaüs, d'une parcelle de terrain située rue des Frères Amadéo**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de la politique foncière et immobilière - Service opérationnel - Subdivision sud

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 23 avril 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision en date du 13 janvier 2003, le Bureau a approuvé la cession, à l'association Emmaüs, d'une parcelle de terrain située rue des Frères Amadéo à Vénissieux dans le cadre de la relocalisation de cette association.

Sur cette propriété, l'association envisage la construction de logements. Or, il s'avère que, pour brancher les futures constructions au réseau d'assainissement et d'eau potable, l'association a besoin d'acquérir une parcelle supplémentaire appartenant toujours à la Communauté urbaine.

Il s'agit d'une parcelle d'une superficie de 192 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 1 223 de la section B.

Le prix de cession de cette parcelle est fixé à 2 920 € conforme à l'avis des services fiscaux.

L'acte de cession entre l'association Emmaüs et la Communauté urbaine pour la première vente n'étant pas encore signé, cette nouvelle cession sera intégrée directement audit acte, sans établissement de compromis ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa décision en date du 13 janvier 2003 ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la cession de ladite parcelle.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer les différents actes à intervenir.

**3° - La somme** de 2 920 € à encaisser en 2003 sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 775 100 - fonction 090 - opération 0535 :

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 7 317,12 € en dépenses - compte 675 100 - fonction 090 - et en recettes - compte 211 100 - fonction 090 - opération 0535,

- moins-value réalisée sur la vente des biens : 4 397,12 € en dépenses - compte 776 100 - fonction 01 - et en recettes - compte 192 000 - fonction 090.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,